

Rétroactivité de la prime REP / REP+ : le Ministre confirme la rédaction d'un décret déclinant la décision du Conseil d'Etat

La FNEC FP-FO a été reçue hier en bilatérale par le nouveau Ministre de l'Education Nationale, Edouard Geffray. Elle est intervenue notamment sur la décision récente du Conseil d'Etat actant la reconnaissance depuis 2015 du versement de la prime REP/REP+ à tous les personnels AESH qui y étaient éligibles. Cette décision avait fait l'objet d'un courrier de la FNEC FP-FO en date du 28 août adressé à la Ministre revendiquant l'application de ce droit à l'ensemble des AESH qui pouvaient y prétendre, sans que ces derniers n'aient à en faire la demande. Elle avait été également portée ces derniers mois auprès des Recteurs et des DASEN par les syndicats départementaux.

Le Ministre annonce à la FNEC FP-FO qu'un décret de mise en conformité avec la décision du Conseil d'Etat est en cours de rédaction

Pour la FNEC FP-FO, il s'agit d'une victoire à mettre sur le compte des mobilisations des AESH qui n'ont pas accepté la discrimination dont ils faisaient l'objet sur la question de la prime REP, mobilisations que notre fédération a accompagnées notamment dans le cadre des démarches contentieuses.

La FNEC FP-FO reste vigilante quant au contenu de ce décret et mobilisée pour dénoncer une prime inférieure à celle des autres personnels.

La FNEC FP-FO invite l'ensemble des personnels à participer nombreux aux réunions initiées par ses syndicats départementaux afin de décider de toutes les initiatives de mobilisation pour faire valoir les revendications :

- **Mise en place pour les AESH d'un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire à temps plein pour 24h d'accompagnement**
- **Recrutement d'AESH à hauteur des besoins**
- **Abandon des PIAL et des PAS**
- **Ouverture de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins**
- **Païement immédiat des primes REP/REP+ dues depuis 2015**

Montreuil, le 29 octobre 2025